

MOBILITÉ DURABLE



MOBILITÉ BIOGNV

Compétence optionnelle



DE QUOI S'AGIT-IL ?

- Accompagner le développement de la filière Bio Gaz Naturel pour Véhicule : carburant issu du biométhane produit par méthanisation agricole. Ce gaz naturel permet de réduire de plus de 80% les émissions de CO₂ par rapport aux carburants traditionnels et de diminuer fortement les émissions de particules fines ;
- Assurer la maîtrise d'ouvrage de deux stations d'avitaillement en BioGNV situées à Aron et à Changé, ouvertes à tous les véhicules 24h/24 et 7j/7. Exploitées par ENDESA, ces stations distribuent 100% de Bio Gaz Naturel Comprimé français et participent au développement d'une mobilité durable sur le territoire.

Le biométhane qui constitue le BioGNV est produit localement à partir de déchets organiques issus de l'industrie alimentaire, d'exploitations agricoles, d'ordures ménagères ou de boues de stations d'épuration. Ce gaz vert est ensuite injecté dans le réseau exploité par GRDF.



QUELLES DÉMARCHES ?

- Réalisation d'études de faisabilité pour l'installation de stations BioGNV ;
- Mise en place d'actions de sensibilisation et d'animation pour promouvoir la mobilité au BioGNV ;
- Accompagnement des collectivités dans leurs projets de transition vers ce carburant ;
- Coordination avec les acteurs publics et privés afin de densifier le maillage territorial des stations.



FINANCEMENTS

Prestation	Prise en charge par les communes/EPCI
Installation d'une station BioGNV	Les travaux sont financés par le syndicat et ou par des sociétés privées.

